

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DJS 253 Signature du Contrat Jeunesse des 2e, 3e et 4e arrondissements.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la charte des arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer le contrat jeunesse des 2^e, 3^e et 4^e arrondissements ;

Vu l'avis du conseil du 2^e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 3^e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 4^e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Contrat Jeunesse des 2^e, 3^e et 4^e arrondissements est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat visé à l'article 1.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO